

Lettre d'information

juin 2026



La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) est une compétence obligatoire attribuée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) tels que les communautés de communes, les communautés d'agglomération, communautés urbaines et les métropoles, depuis le 1er janvier 2018.

La **gestion de l'eau devant être menée à l'échelle des bassins versants**, les acteurs du territoire ont souhaité mettre en place un syndicat unique à l'échelle du bassin hydrographique de l'Huisne dans le Département de la Sarthe pour mutualiser les moyens d'intervention en cohérence avec le territoire.

Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe a été créé au 1er Janvier 2020.

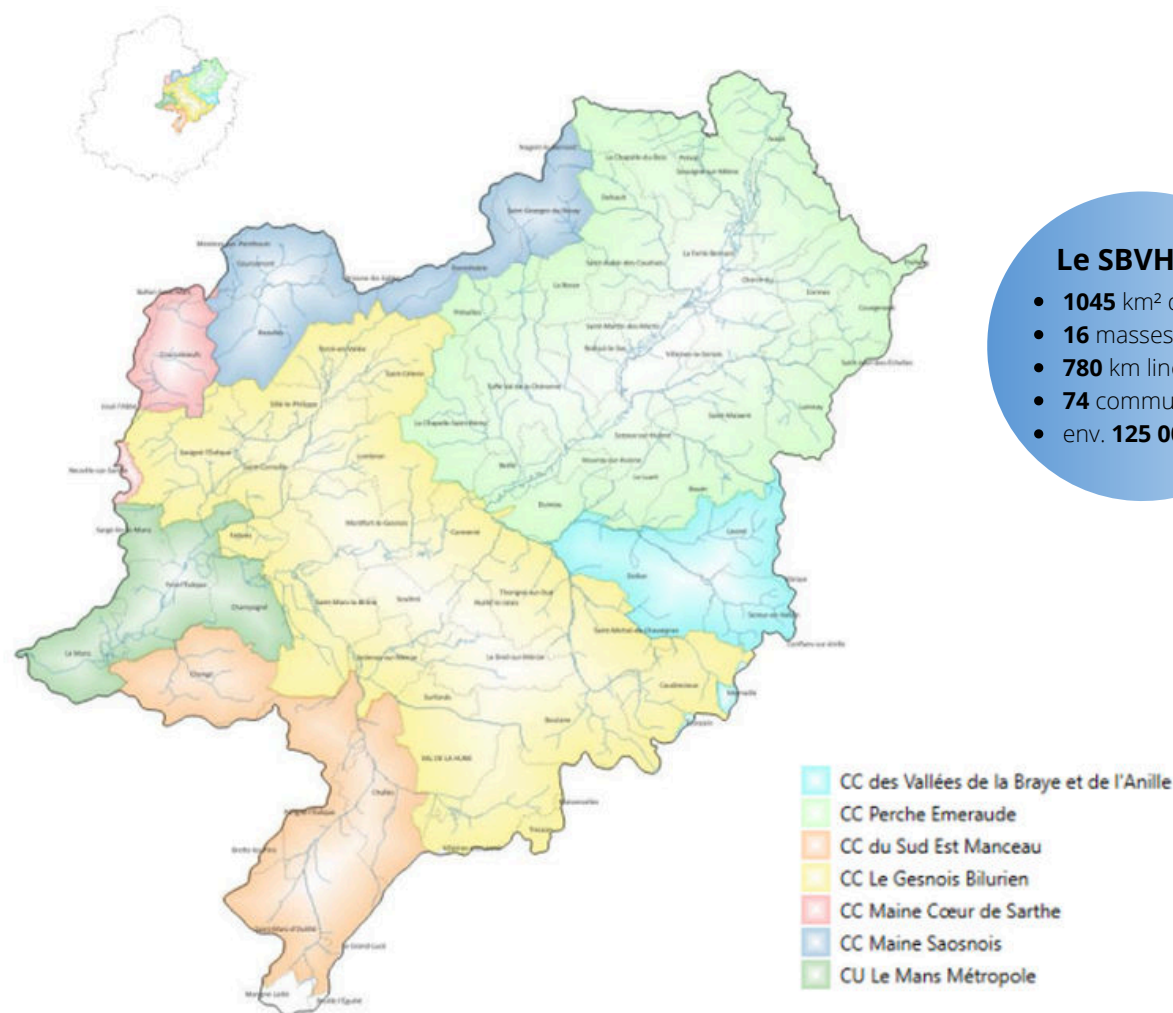
La GEMAPI est constituée de 4 items obligatoires :

1° : L'aménagement d'un bassin ou d'un fragment de bassin hydrographique,
2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris l'accès à ces ouvrages,
8° : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines,

5° : La défense contre les inondations et la mer (PI)

A ce jour, le Syndicat ne porte pas la compétence PI (5° item) : les EPCI n'ayant pas transféré cette compétence au Syndicat.

Le SBVHS a été créé au 1er Janvier 2020 pour porter la compétence GEMA (items 1°,2° et 8°) sur l'ensemble du bassin versant de l'Huisne dans le département de la Sarthe.



Le SBVHS sur son territoire

- 1045 km² de surface d'intervention
- 16 masses d'eau
- 780 km linéaires de cours d'eau
- 74 communes
- env. 125 000 habitants

Les délégués du Syndicat sont des élus communautaires et/ou communaux :

Le Président : M. Michel ODEAU

1er Vice Président : M Jean Yves LAUDE

2e Vice Président : M Xavier CONTANT

3e Vice Président : M Eric PAPILLON

Les élus :

- M FOURMY Guy (CC DU SUD EST MANCEAU)
- Mme EVEN Nolwenn (CC DU SUD EST MANCEAU)
- M TIREL Mickaël (CC DU SUD EST MANCEAU) – suppléant
- M CHESNEAU Jean Claude (CC DU GESNOIS BILURIEN)
- M RETIF Olivier (CC DU GESNOIS BILURIEN)
- M TRIFAUT Anthony (CC DU GESNOIS BILURIEN)
- M RICHARD Frédéric (CC DU GESNOIS BILURIEN)
- M MENAGER Michel (CC DU GESNOIS BILURIEN)
- M DELANGLE Dominique (CC DU GESNOIS BILURIEN) – suppléant
- M FROGER Eric (CC DU GESNOIS BILURIEN) – suppléant
- M CIRON Joël (CC DU PERCHE EMERAUDE)
- M BOURNEUF Régis (CC DU PERCHE EMERAUDE)
- M BOIS Emmanuel (CC DU PERCHE EMERAUDE)
- M BONNET-MADIN Mathieu (CC DU PERCHE EMERAUDE)
- MME ROUILLON MARIE-CLAUDE (CC DU PERCHE EMERAUDE) – SUPPLÉANTE
- M MORANCE Dominique (CC DU PERCHE EMERAUDE) – SUPPLÉANT
- Mme BESNIER Claire (CC VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE)
- M CORBIN Olivier (CC VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE) – suppléant
- Mme KAZIEWICZ Renée (CU LE MANS METROPOLE)
- M GODEFROY Jacky (CU LE MANS METROPOLE)
- M MASSARD Louis (CU LE MANS METROPOLE)
- MME CHAPPUIS-YARD Yolaine (CU LE MANS METROPOLE) – SUPPLÉANTE
- M AUGEREAU Nicolas (CU LE MANS METROPOLE) – SUPPLÉANT
- M LECESVE Loïc (CC MAINE SAOSNOIS)
- M CHOPLIN Jean-Bernard (CC MAINE SAOSNOIS) – suppléant
- M BOURGE Eric (CC MAINE COEUR DE SARTHE)
- M DORIZON Dominique (CC MAINE COEUR DE SARTHE) – suppléant



Pour répondre au mieux aux objectifs du Syndicat, ce dernier est composé de **4 agents** :

- Carole LE BRETON (Secrétaire, comptable et RH)
- Jérôme BRANDELY (Responsable du Syndicat, et référent du **secteur amont**)
- Romane PAU (référente du **secteur médian**)
- Angéline BRICOU-CARTEREAU (référente du **secteur aval**)

Contact : SBVHS - 48 Rue de Paris 72160 Connerré



02.49.54.10.44



contact@sbvhuisne.org



www.sbvhuisne.org